

SAS 4H

Exercice clos au 31 décembre 2022

*Contrôlé conforme
à l'original*



COMPTES ANNUELS

orcom

Expertise Comptable Audit & Conseil

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)	29 000	31 800
	Montant net du chiffre d'affaires	29 000	31 800
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits	15	9
	Total des produits d'exploitation (1)	29 015	31 809
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	13 271	8 437
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 171	2 781
	Salaires et traitements	30 055	27 118
	Charges sociales du personnel	7 872	6 914
	Cotisations personnelles de l'exploitant		
	Dotations aux amortissements :		
	- sur immobilisations		
	- charges d'exploitation à répartir		
	Dotations aux dépréciations :		
	- sur immobilisations		
	- sur actif circulant		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	4	
	Total des charges d'exploitation (2)	55 372	45 250
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(26 358)	(13 440)

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2022	31/12/2021
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(26 358)	(13 440)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	241 776	102 819
	Total des produits financiers	241 776	102 819
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 638	3 260
	Total des charges financières	2 638	3 260
	RESULTAT FINANCIER	239 138	99 560
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	212 780	86 120
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS	270 791	134 629
	TOTAL DES CHARGES	58 011	48 509
	RESULTAT DE L'EXERCICE	212 780	86 120
	(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
	(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
	(3) dont produits concernant les entreprises liées		
	(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		

« 4 H »

S.A.S. AU CAPITAL DE 800.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 95 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
94170 LE PERREUX-SUR-MARNE
R.C.S. 808 277 768 CRETEIL

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 ET RESOLUTION VOTEE PAR LES ASSOCIES LE 24 MARS 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 212 780,08 euros, de la manière suivante :

- dotation à la réserve légale (5% du résultat) 10 640,00 euros
- affectation au report à nouveau 132 140,08 euros
- à titre de dividendes aux associés..... 70 000,00 euros

Le dividende unitaire brut est donc de 7 euros, attribué de la manière suivante :

Associés	EN PLEINE PROPRIETE	EN NUE PROPRIETE	EN USUFRUIT	DIVIDENDES BRUTS
Henri HUET	5380 n°1 à 5380		3700 N°5381 à 9080	63 560 €
Christine HUET	904 N°9081 à 9984			6 328 €
Julien HUET	8 N°9985 à 9992	1850 N°5381 à 7230		56 €
Bastien HUET	8 N°9993 à 10000	1850 N°7231 à 9080		56 €
TOTAL				70 000 €

Ce dividende est payable en numéraire au siège social à compter de ce jour.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

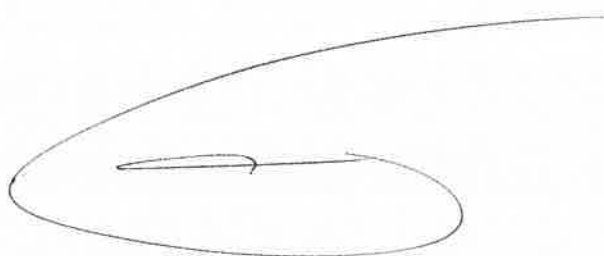
HH

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : dividende unitaire brut de 18 euros, éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code général des impôts ;
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : dividende unitaire brut de 8 euros, éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code général des impôts ;
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 : dividende unitaire brut de 1 euros, éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code général des impôts.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end and a smaller loop below it.

« 4 H »

S.A.S. AU CAPITAL DE 800.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 95 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
94170 LE PERREUX-SUR-MARNE
R.C.S. 808 277 768 CRETEIL

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 ET RESOLUTION VOTEE PAR LES ASSOCIES LE 24 MARS 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 212 780,08 euros, de la manière suivante :

- dotation à la réserve légale (5% du résultat) 10 640,00 euros
- affectation au report à nouveau 132 140,08 euros
- à titre de dividendes aux associés..... 70 000,00 euros

Le dividende unitaire brut est donc de 7 euros, attribué de la manière suivante :

Associés	EN PLEINE PROPRIETE	EN NUE PROPRIETE	EN USUFRUIT	DIVIDENDES BRUTS
Henri HUET	5380 n°1 à 5380		3700 N°5381 à 9080	63 560 €
Christine HUET	904 N°9081 à 9984			6 328 €
Julien HUET	8 N°9985 à 9992	1850 N°5381 à 7230		56 €
Bastien HUET	8 N°9993 à 10000	1850 N°7231 à 9080		56 €
TOTAL				70 000 €

Ce dividende est payable en numéraire au siège social à compter de ce jour.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

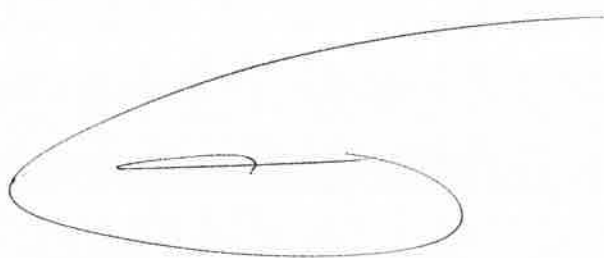
HH

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : dividende unitaire brut de 18 euros, éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code général des impôts ;
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : dividende unitaire brut de 8 euros, éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code général des impôts ;
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 : dividende unitaire brut de 1 euros, éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code général des impôts.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end and a smaller loop below it.

« 4 H »

S.A.S. AU CAPITAL DE 800.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 95 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
94170 LE PERREUX-SUR-MARNE
R.C.S. 808 277 768 CRETEIL

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 ET RESOLUTION VOTEE PAR LES ASSOCIES LE 24 MARS 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 212 780,08 euros, de la manière suivante :

- dotation à la réserve légale (5% du résultat) 10 640,00 euros
- affectation au report à nouveau 132 140,08 euros
- à titre de dividendes aux associés..... 70 000,00 euros

Le dividende unitaire brut est donc de 7 euros, attribué de la manière suivante :

Associés	EN PLEINE PROPRIETE	EN NUE PROPRIETE	EN USUFRUIT	DIVIDENDES BRUTS
Henri HUET	5380 n°1 à 5380		3700 N°5381 à 9080	63 560 €
Christine HUET	904 N°9081 à 9984			6 328 €
Julien HUET	8 N°9985 à 9992	1850 N°5381 à 7230		56 €
Bastien HUET	8 N°9993 à 10000	1850 N°7231 à 9080		56 €
TOTAL				70 000 €

Ce dividende est payable en numéraire au siège social à compter de ce jour.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

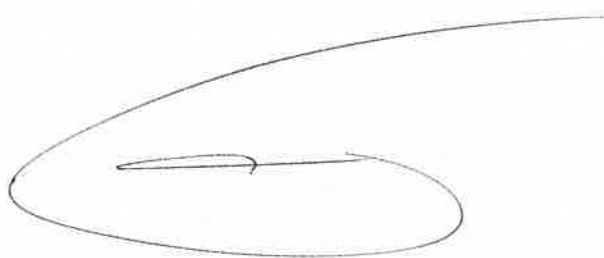
HH

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : dividende unitaire brut de 18 euros, éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code général des impôts ;
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : dividende unitaire brut de 8 euros, éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code général des impôts ;
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 : dividende unitaire brut de 1 euros, éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code général des impôts.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end and a smaller loop below it.



SAS 4H

Exercice clos au 31 décembre 2022

*Contrôlé conforme
à l'original*

COMPTES ANNUELS

orcom

Expertise Comptable Audit & Conseil

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	821 900		821 900	820 950
	Créances rattachées à des participations	593 722		593 722	571 396
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	1 415 622		1 415 622	1 392 346
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	180		180	1 200
	Autres créances	234		234	770
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	2 021		2 021	20 113
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	2 434		2 434	22 083
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 418 057		1 418 057	1 414 429

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

593 722

(3) dont créances à plus d'un an

31 décembre 2022 - 12 mois	SAS 4H	orcom
----------------------------	--------	-------

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	800 000	800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	23 575	19 269
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	53 765	151 951
	Résultat de l'exercice	212 780	86 120
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 090 120	1 057 340
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	308 568	341 642
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	547	351
	Dettes fiscales et sociales	18 821	15 096
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	327 937	357 089
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 418 057	1 414 429
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	212 780,08	86 119,69
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	327 937	15 447
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		